

# RÈGLES D'OR

en matière de sécurité



*Handwritten signature*

**3** L'éditorial de **Thierry Clerc**

**4 Le Chasseur** - l'avant-chasse

*Le rangement des armes*

*Les préparatifs d'avant-ouverture*

**6 La Chasse**

**8 Les règles propres à chaque mode de chasse**

*Les chasses collectives*

*Les chasses individuelles*

*Les chasses particulières*

**20 La fin et le retour de chasse**

*À la maison*

**22 Le responsable du territoire**

---

## ÉDITORIAL

### La sécurité, notre préoccupation permanente

**Quelle que soit l'activité humaine, le "risque zéro" n'existe pas :** à l'instant de l'étincelle de vie, commence le risque qu'elle s'éteigne.

Le temps de l'insouciance est bel et bien révolu : de nombreux efforts ont été faits au fil des années en termes de sensibilisation, d'information et de prévention, sans parler du volet formation.

La sécurité est la préoccupation principale de tout organisateur de chasse : on se sent bien quand le dispositif est bien établi, que les consignes sont claires.

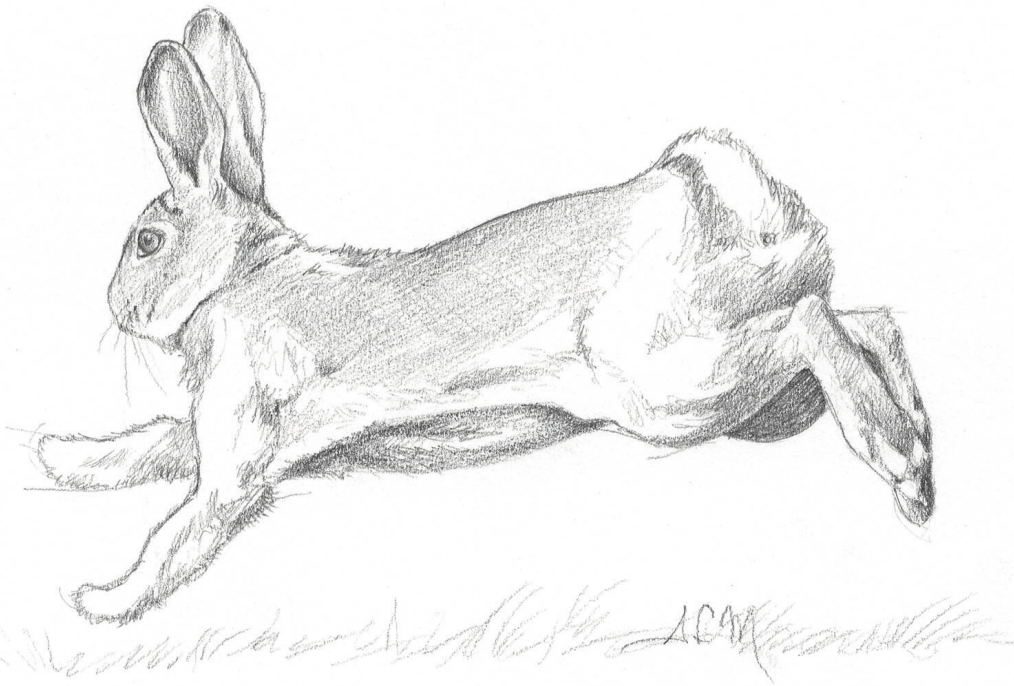
**Mais la sécurité dépend avant toute chose du comportement de chacun :**

c'est la somme des attentions de chacun qui fait la solidité de la chaîne.

Nous sommes tous l'un des maillons : pensons-y sans cesse.

**Thierry Clerc**  
Président de la FICIF

---



Les "Règles d'or en matière de sécurité" ont été rédigées par la **Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France (FICIF)**  
58, avenue du Général Leclerc  
92514 Boulogne Billancourt Cedex  
Rens. : 01.55.60.18.70 et [www.ficif.com](http://www.ficif.com)

**Amélie Le Meur** est l'auteur de l'ensemble des dessins illustrant ces "Règles d'or".  
[www.amelielemeur.com](http://www.amelielemeur.com)

Ce livret a été réalisé par **Jours de CHASSE**  
[www.joursdechasse.com](http://www.joursdechasse.com)

# LE CHASSEUR

## L'avant-chasse

### LE RANGEMENT DES ARMES

**U**ne arme de chasse doit toujours être rangée déchargée. À la maison, il est conseillé de placer les armes dans un coffre-fort ou une armoire forte ou encore sur un râtelier équipé d'un câble de sécurité passé dans le pontet des armes. Chaque arme peut être sécurisée en plus avec un verrou de pontet.

Les munitions doivent être rangées séparément des armes et ne doivent pas être librement accessibles.

**Prenez la précaution de relever les marques, modèles, calibres et numéros** de vos armes de chasse même anciennes, de les photographier et de noter toutes les particularités qui pourraient les distinguer des autres armes du même modèle. L'ensemble de ces données sera précieux en cas de perte ou de vol.

### LES PRÉPARATIFS D'AVANT-OUVERTURE

**V**os armes ont besoin, comme votre voiture, d'une révision régulière de leur état général. N'oubliez pas qu'une bascule ou une culasse est composée d'éléments mécaniques (ressorts, pièces d'acier, percuteur...) qui, à force, de frottements, de tensions ou de chocs s'usent au fil de leur utilisation.

**Votre arme à canon rayé a besoin, lorsqu'elle est équipée d'un dispositif** de visée (lunette, point rouge, etc.), d'un contrôle de réglage au moins annuel. Il est préférable d'effectuer ces vérifications avant les premières sorties sur le terrain.

Si vous avez fait l'acquisition d'une arme nouvelle, entraînez-vous à son maniement sécurisé (sans munitions) jusqu'à ce que vous soyez parfaitement familiarisé avec son fonctionnement.

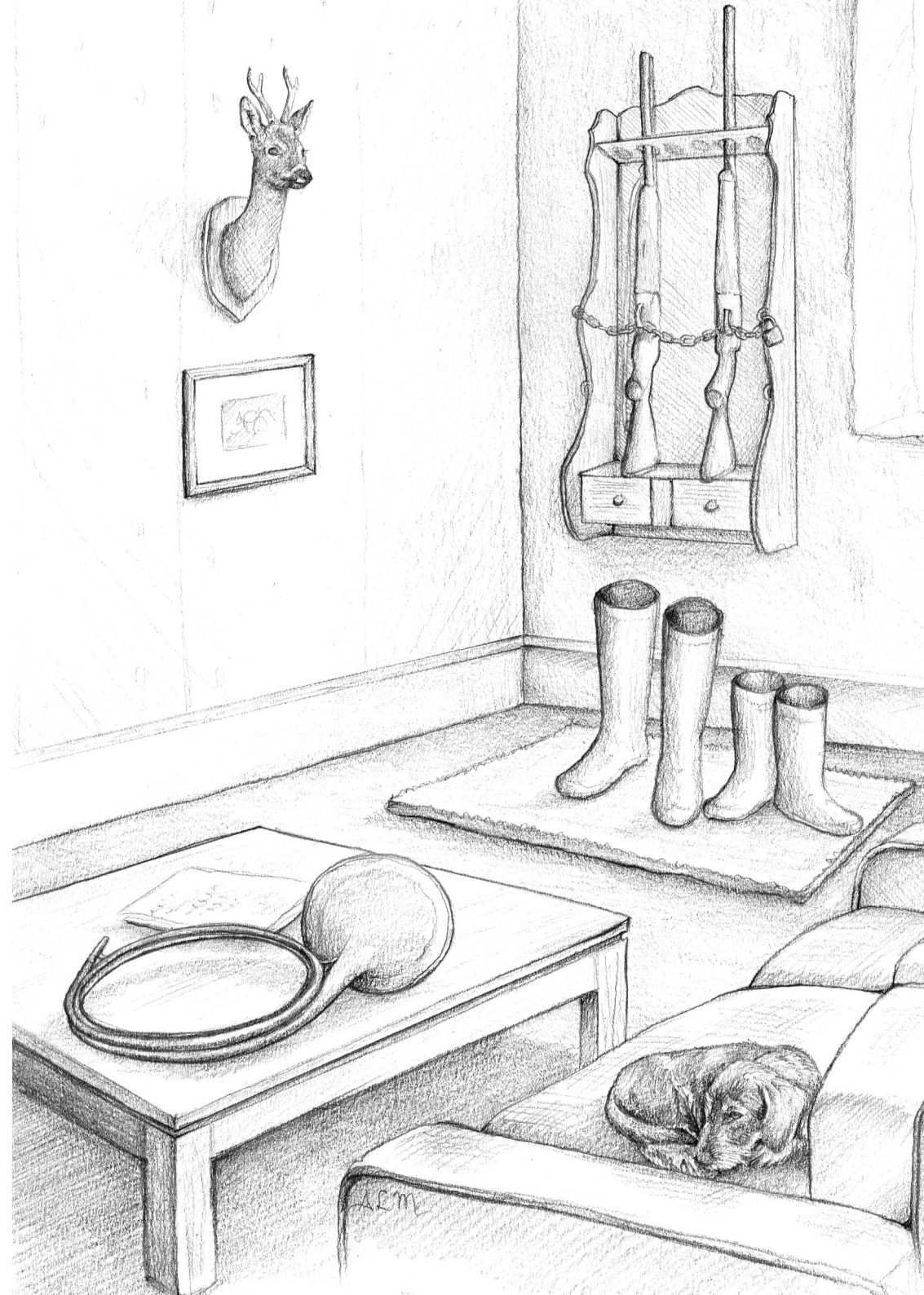
**Une fois acquis le geste juste**, n'hésitez pas à faire plusieurs séances de tir sur cible.

L'ouverture approche, pensez à vérifier que vos documents administratifs nécessaires pour chasser sont en règle (volet permanent du permis de chasser, assurance RC obligatoire, validation annuelle, carnet bécasse, participation sur les territoires, etc.). Anticipez vos démarches de plusieurs semaines avant le jour J de manière à vous garantir d'être en règle.

**L'assurance obligatoire responsabilité civile chasse** ne couvre que les dommages corporels causés à autrui. Il est conseillé d'opter pour des contrats plus complets qui vous garantiront pour des dommages autres.

**Le transport des armes de chasse en voiture** du domicile (lieu de rangement habituel) au territoire de chasse ne doit se faire que si l'arme est placée dans une mallette ou dans un étui fermé ou qu'un élément mécanique essentiel au fonctionnement de l'arme est démonté.

**Les munitions ne doivent pas être à proximité immédiate** de l'arme (par exemple le fusil ou la carabine étant dans le coffre du véhicule, les munitions sont dans l'habitacle).



## LA CHASSE

**A**rrivé sur le lieu de chasse, il est préférable de sortir les armes des véhicules pour éviter les risques de vols avec effraction et de les placer dans un endroit sécurisé.

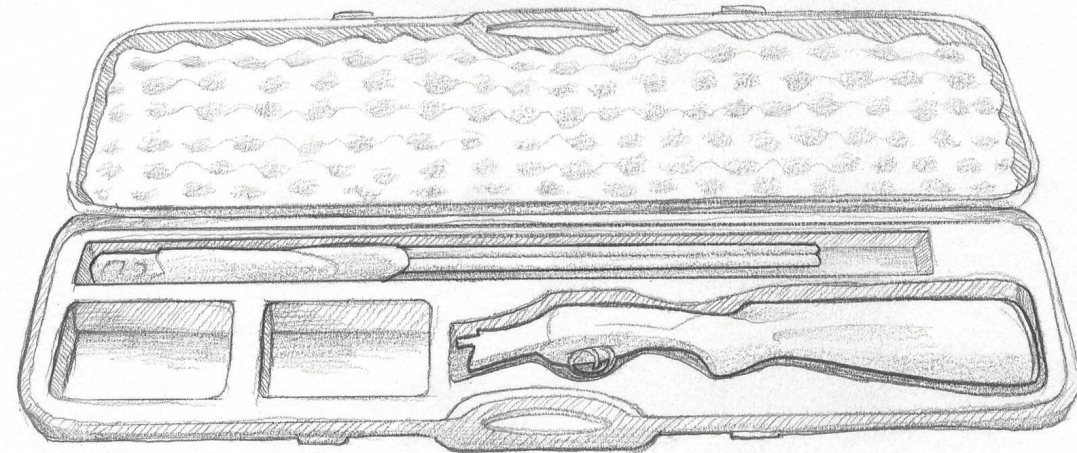
**Si vous allez chasser sur un territoire inhabituel** assurez-vous d'avoir la validation adéquate, prenez la précaution de consulter l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse local afin de prendre connaissance des modalités particulières liées à l'une ou l'autre des espèces chassées.

**Votre assurance chasse n'est valable** que si la validation du permis de chasser est correcte. Vous devez être porteur de votre permis, de votre validation et de votre attestation d'assurance lors de l'action de chasse.

**En début de journée de chasse,** les chiens sont toujours excités et impatients de se mettre en action. Soyez vigilants à leur démonstration d'avant-chasse qui, de par leurs courses, leurs sauts, et autres "preuves d'envie de chasser" peuvent vous faire chuter ou déclencher le départ inapproprié d'un coup de fusil.

**Dans vos poches,** vérifiez de n'avoir que des munitions correspondant au calibre de l'arme que vous allez utiliser. Interdisez-vous d'avoir des munitions de calibres différents. Séparez les cartouches à balles de celles à grenailles de plomb pour éviter toute erreur.

**Pour une journée de chasse réussie,** la sobriété est de mise. Il est préférable de prendre un "casse-croûte" solide en début de journée et avant la mise en action, puis de se contenter de quelques friandises en poche en cas de fringale et de ne faire un véritable repas qu'une fois la journée terminée.



# LES RÈGLES PROPRES À CHAQUE MODE DE CHASSE

## LES CHASSES COLLECTIVES

Qu'il s'agisse de chasser le grand ou le petit gibier en battue, un responsable de chasse devra s'assurer au préalable que chaque participant est bien en possession de son permis de chasser valable pour le territoire. Vient ensuite la réunion d'information des participants que l'on appelle "le rond".

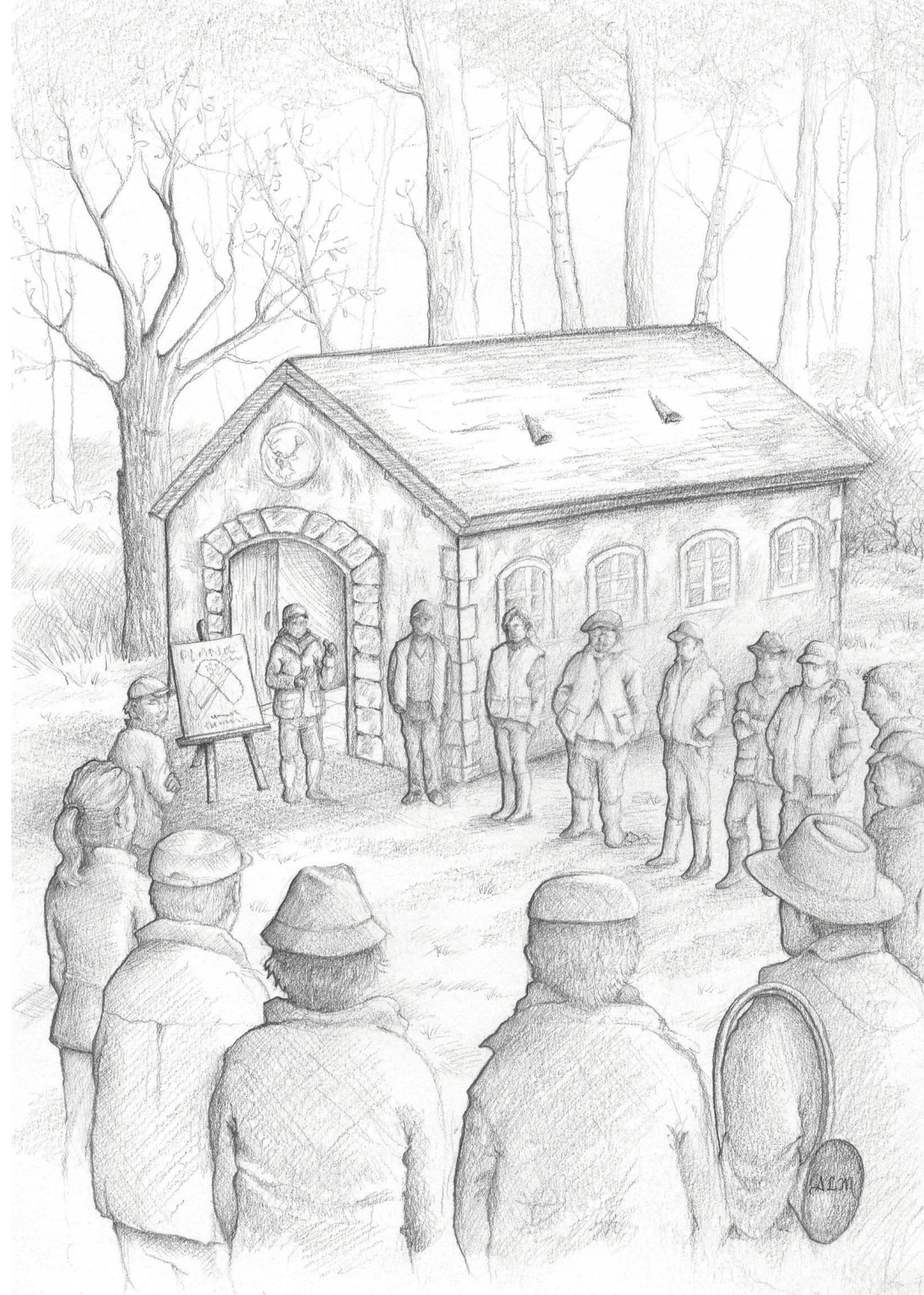
### Au cours de ce "rond", le responsable du territoire:

- expose le déroulé de la journée;
- forme les équipes;
- présente les chefs de lignes et de traques;
- indique quels sont les gibiers chassés ce jour;
- précise le nombre des prélèvements autorisés;
- montre sur une carte ou un croquis les zones chassées ainsi que le sens des battues et donne leur durée approximative;
- rappelle l'ensemble des règles de sécurité qu'il veut voir appliquer sur son territoire ainsi que le code des sonneries utilisées localement.

Plusieurs règles de sécurité sont communes à la chasse du petit comme du grand gibier, certaines divergent.

**Pour une bonne compréhension de chacun**, il sera noté ici, à la suite de chaque obligation ou recommandation pour le petit gibier (PG) et pour le grand gibier (GG).

- constituer les équipes, distribuer les postes et s'assurer que les postes de battue sont bien matérialisés (banderole ou panonceau) et distribués (PG et GG);
- s'assurer que le balisage temporaire à l'aide de panneaux avertissant d'une action de chasse en cours a bien été mis en place (GG);
- s'assurer que chaque participant est muni d'une pibole et d'un couteau (PG et GG);
- obliger les participants, chasseurs ou accompagnants à porter un effet voyant (GG);
- fournir à chaque chasseur un morceau de ruban de couleur vive qui servira à matérialiser la voie de fuite de l'animal tiré et supposé blessé (GG);
- définir le code des sonneries qui permettent à l'ensemble des participants de suivre le déroulement de la chasse (PG et GG).



**Ces codes doivent impérativement comporter les sonneries :**

- de début et de fin de traque ;
- d'arrêt d'urgence en cours de battue ;
- correspondant à la mort d'un animal et éventuellement à la vue de l'une ou l'autre des espèces chassées (des exemples de code des sonneries vous sont fournis pages ci-contre et suivantes) ;
- aux autorisations ou interdictions de tir de certaines lignes (exemple : arrêt du tir des traqueurs à l'approche de la ligne des postés). (PG et GG)

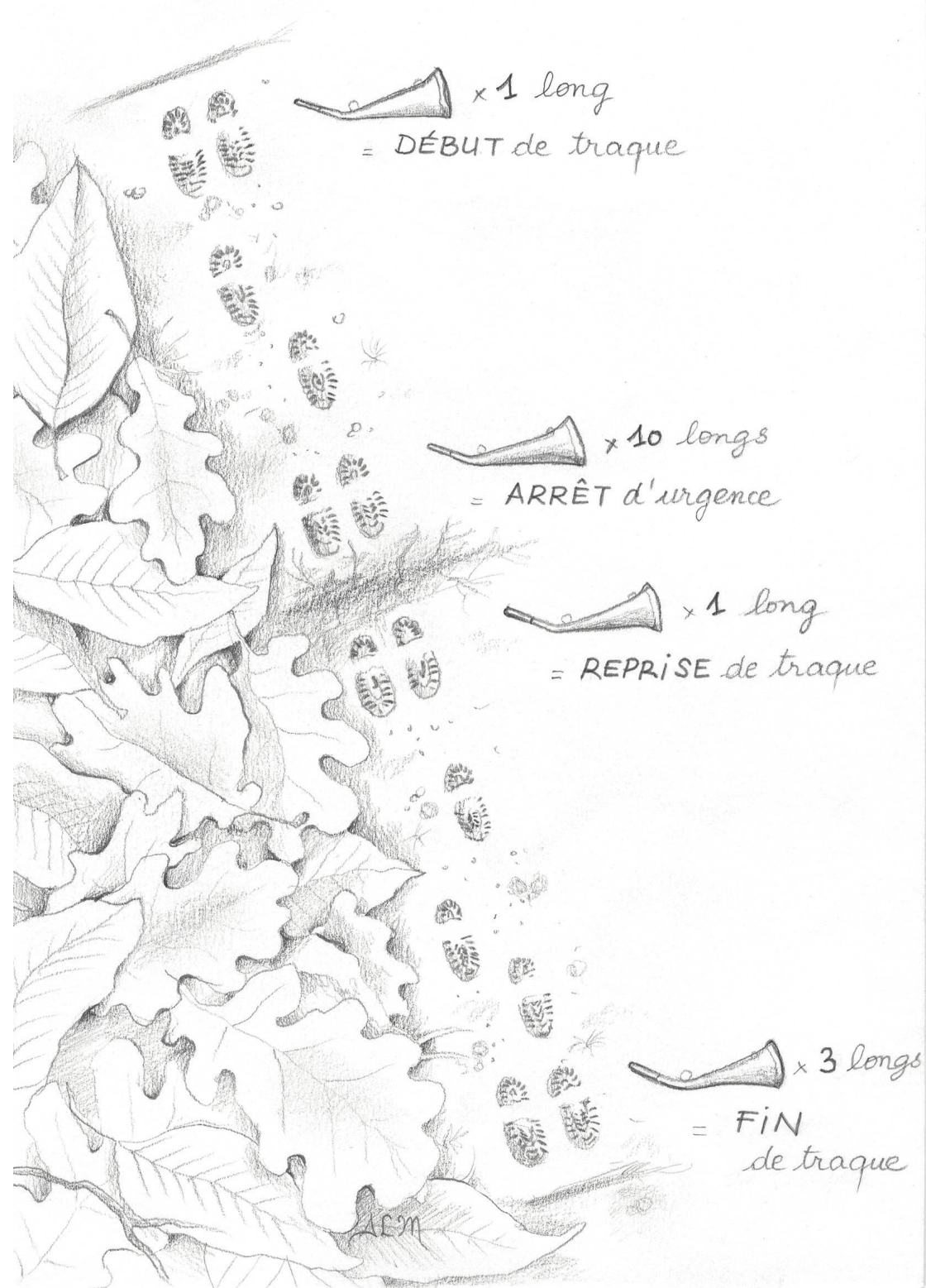
**Tous les participants doivent impérativement relayer les sonneries** de départ et de fin de traque ainsi qu'un éventuel arrêt d'urgence à l'aide de leur propre trompe. (PG et GG)

- rappeler que les communications à l'aide de téléphone portable ou talkie-walkie ne sont autorisées pendant le déroulement d'une battue que pour faciliter son organisation et sa sécurité. (PG et GG)

**Le transport des armes en véhicule à moteur** ne peut se faire que si elles sont déchargées puis démontées ou mises sous étui. (PG et GG)

**Le stationnement des véhicules ne doit pas gêner** le bon déroulement de la chasse. Leur utilisation est interdite au cours de l'action de chasse (sauf pour les handicapés moteurs). (PG et GG)

**Les déplacements à pied se font arme vide.** Il est conseillé de se déplacer le plus discrètement possible. (PG et GG)



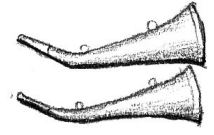
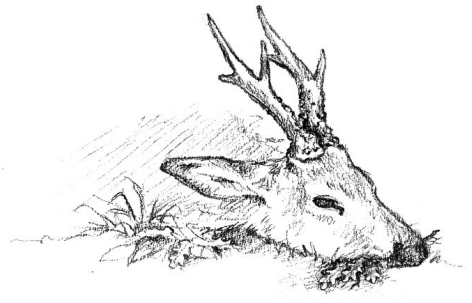
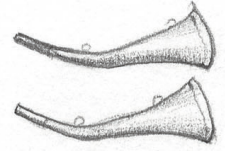
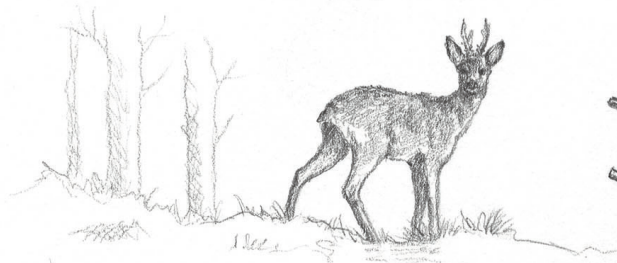
(courts)



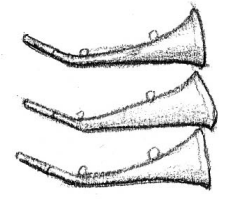
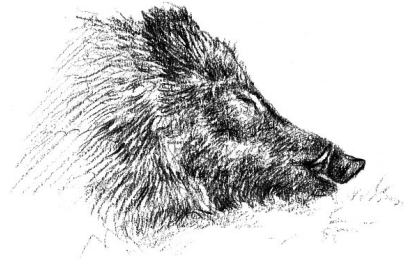
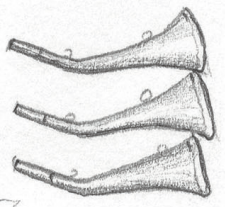
(courts)



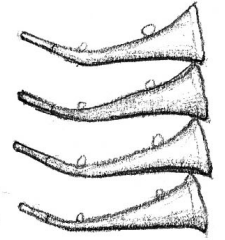
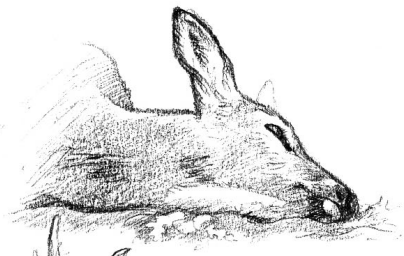
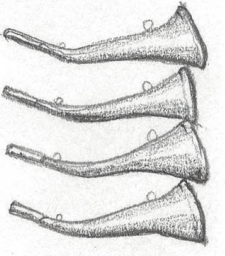
+ taiant



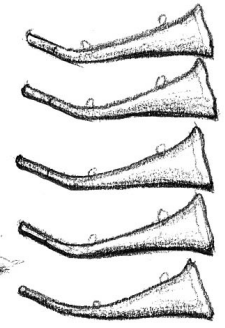
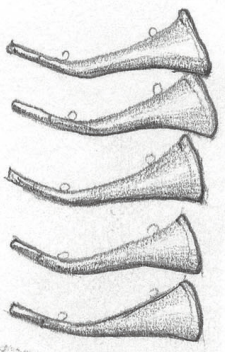
+ taiant



+ taiant



+ taiant



+ taiant

ACM

ACM

**Les armes seront:**

- ouvertes (cassées) pour les armes basculantes, déverrouillées, culasse ouverte ou culasse ouverte et bloquée pour les armes semi-automatiques;
- vides de toutes munitions.

**Dès leur mise en place, les postés doivent repérer leurs voisins de poste** et signaler leur présence. Ce repérage va leur permettre de définir l'angle de sécurité de 30 degrés (5 pas en direction de ses voisins et 3 pas à la perpendiculaire). (GG)

Les postés doivent repérer les axes de tirs sécurisés et ceux qui ne leur permettront pas de faire feu: végétation dense, rochers, plan d'eau, chemin ou tout autre type d'obstacle. (PG et GG)

**Les postés se tiennent "ventre au bois".**

Ils ne chargent leur arme qu'au signal de début de traque. Ce chargement ne se fera qu'après avoir vérifié que les canons des armes ne sont pas obstrués. Les canons seront dirigés vers le sol pour les armes basculantes ou à réarmement manuel, ou vers le ciel pour les armes semi-automatiques, dans la zone de tir autorisée (jamais face à la traque et dans l'angle de 30 degrés). (GG)

**Il est interdit de quitter son poste au cours de la battue.** (PG et GG)

Une arme chargée doit être tenue en main et non appuyée ou posée sur un support improvisé (tronc d'arbre, siège de battue, clôture et autres supports instables). (PG et GG)

**Les tirs dans la traque sont généralement interdits,** sauf consignes particulières et explicites de la part du responsable de la chasse. (GG)

Seuls les animaux sortant de l'enceinte seront tirés. Il est interdit de tirer un animal rentrant dans l'enceinte chassée. (GG)

**La prise de visée ne se fera que dans la zone de tir autorisée** (en dehors de la traque et de l'angle des 30 degrés). (GG)





**Tous les tirs doivent être fichants** (il faut visualiser où la balle percutera le sol) et être effectués à courte distance (il est conseillé de se placer sur des postes surélevés, les positions assises ou agenouillées sont impérativement à proscrire). (GG)  
Il faut éviter de laisser les doigts sur la queue de détente. (PG et GG)  
L'utilisation d'un stecher est fortement déconseillée en battue. (GG)  
Il ne faut pas tirer un gibier que vous n'avez pas clairement identifié. (PG et GG)  
**Il ne faut jamais tirer en direction d'un gibier dissimulé** par la végétation. (PG et GG)

Il est interdit de tirer en direction d'une voie ouverte au public, d'un chemin, d'une route, d'une voie ferrée et d'une d'habitation. (PG et GG)

Au signal de fin de traque, le déchargement de l'arme se fait aussitôt, en maintenant les canons dirigés vers le sol dans la zone de tir autorisée. (GG)

**La vérification des tirs doit être systématique.** En cas de blessure, il ne faut pas poursuivre l'animal, ni piétiner les indices éventuels. Il faut marquer la coulée à l'aide de supports durables. Quelles que soient les conditions climatiques, ils permettront de pratiquer une recherche à l'aide d'un chien de sang dans de bonnes conditions. (GG)

**Le déplacement d'un animal soumis à plan de chasse** ou à un marquage spécifique (sanglier en FICIF) ne peut se faire qu'une fois le dispositif posé. (PG et GG)

Les postés ne quittent leur poste qu'avec l'aval de leur chef de ligne. (GG)

**Les chefs de lignes (postés ou traqueurs)** répètent l'ensemble des sonneries permettant à chacun de "vivre la chasse". (PG et GG)

Les traqueurs sont généralement non armés sauf pour un ou deux d'entre eux désignés spécifiquement pour intervenir sur un grand gibier tenu au ferme par les chiens. (GG)

**Si le responsable de la chasse autorise le tir** dans l'enceinte par les traqueurs, ces tirs devront être fichants, en retour et à très courte distance (moins de 20 mètres) dans des conditions de visibilité optimale. (GG)

Les chefs de traque veilleront au parfait alignement de la ligne des rabatteurs et n'hésiteront pas à arrêter sa progression s'ils constatent le moindre défaut d'alignement. (PG et GG)

**Ces consignes peuvent évoluer au cours de la journée de chasse** en fonction des conditions climatiques, notamment pour des raisons de visibilité (pluie, brouillard, chute de neige) ou de dureté des sols en période de gel prolongé.

*« Tout manquement aux consignes de sécurité doit entraîner, à l'encontre du fautif, une sanction ferme et immédiate ! »*



## LES CHASSES INDIVIDUELLES

**La pratique de la chasse individuelle du grand ou du petit gibier** qu'elle soit à la billebaude, à l'approche, à l'affût engendre des contraintes liées à la sécurité différentes de celles de la chasse en battue. Cependant, il convient de rester attentif et de respecter certaines règles.

**La direction des tirs doit toujours tenir compte** des éléments extérieurs mobiles ou immobiles se trouvant dans l'axe des canons.

La connaissance du territoire est un atout de taille pour éviter les accidents.

**L'appréciation des distances et la connaissance balistique** de chaque munition devront être connues et respectées par chacun.

Les autres utilisateurs de la nature pourront être présents à chaque instant à vos côtés, soyez vigilants.

**Si le territoire est chassé simultanément par plusieurs chasseurs**, il convient que chacun sache qui est où, qui va où et qui fait quoi.

Les ricochets sont fréquents dès que les projectiles entrent en contact avec une surface dure, maîtrisez vos coups de fusil.

**L'occupation d'un même affût par plusieurs participants** demande une entente préalable parfaite, il ne faut pas hésiter à se parler pour éviter des mouvements pouvant être dangereux, l'axe de tir sera prévu à l'avance pour chaque participant, plusieurs tireurs sur de toutes petites surfaces sont des facteurs accroissant les risques d'accident, n'oubliez pas que le froid peut être un problème pour la manipulation des armes (gants, retard de feu...).

## LES CHASSES PARTICULIÈRES

**Le furetage du lapin de garenne, le "sauteux" du renard**, une levée d'étang, Lou une fin de chaudron en plaine sont autant de pratiques mettant en action un nombre de chasseurs importants, sur des surfaces réduites, où le gibier est en abondance.

**Pour les chasses qui consistent à forcer un animal** à sortir de son terrier à l'aide d'autres animaux (chiens, furets), il convient de :

- définir préalablement le rôle précis de chacun : qui manipule le furet, qui se déplace, qui débroussaille l'abord du terrier, etc. ?
- définir les axes de tir de chacun et les respecter avec la plus grande rigueur ;
- si une arme déchargée a été posée au sol, vérifier que les canons ne sont pas obstrués ;
- l'attente pouvant être longue, rester concentré sur l'action de chasse ;
- prendre soin de décharger son arme avant tout déplacement entre deux terriers différents ;
- identifier de façon certaine la cible et ne pas effectuer de tir "au jugé".



**P**our les chasses qui consistent à amener le gibier à se concentrer au même endroit ou à aller le surprendre sur ses lieux de remises diurnes où les chasseurs sont placés en un cercle de diamètre restreint, il convient de :

- respecter les axes de tir sécurisés, donc en retour uniquement ;
- connaître parfaitement les portées utiles, dangereuses et accidentelles des armes et munitions utilisées ;
- proscrire tous les tirs à hauteur d'hommes ;
- s'interdire les tirs au sol ou sur l'eau, face aux autres chasseurs. Les ricochets sont fréquents ;
- ne pas se déplacer au cours de l'action de chasse afin que chacun sache où se situent les autres chasseurs ;
- être vigilant envers nos compagnons à quatre pattes qui, comme le gibier, seront concentrés et parfois très proches de nos cibles.

**Quel que soit le mode de chasse que vous pratiquez**, il convient de traiter son gibier avec le plus grand respect. Une présentation du tableau, les honneurs au gibier, et sa conservation dans les meilleures conditions possibles doivent être la règle.

**Lors des chasses collectives, un "rond" de fin de journée**, autour du tableau, permet au responsable de commenter la journée, de remercier les participants, de féliciter les chasseurs méritants, de souligner toute faute ou imprudence qui aurait pu être commise et de laisser chacun s'exprimer sur les événements de la journée qu'ils jugeront nécessaires de signaler au responsable.

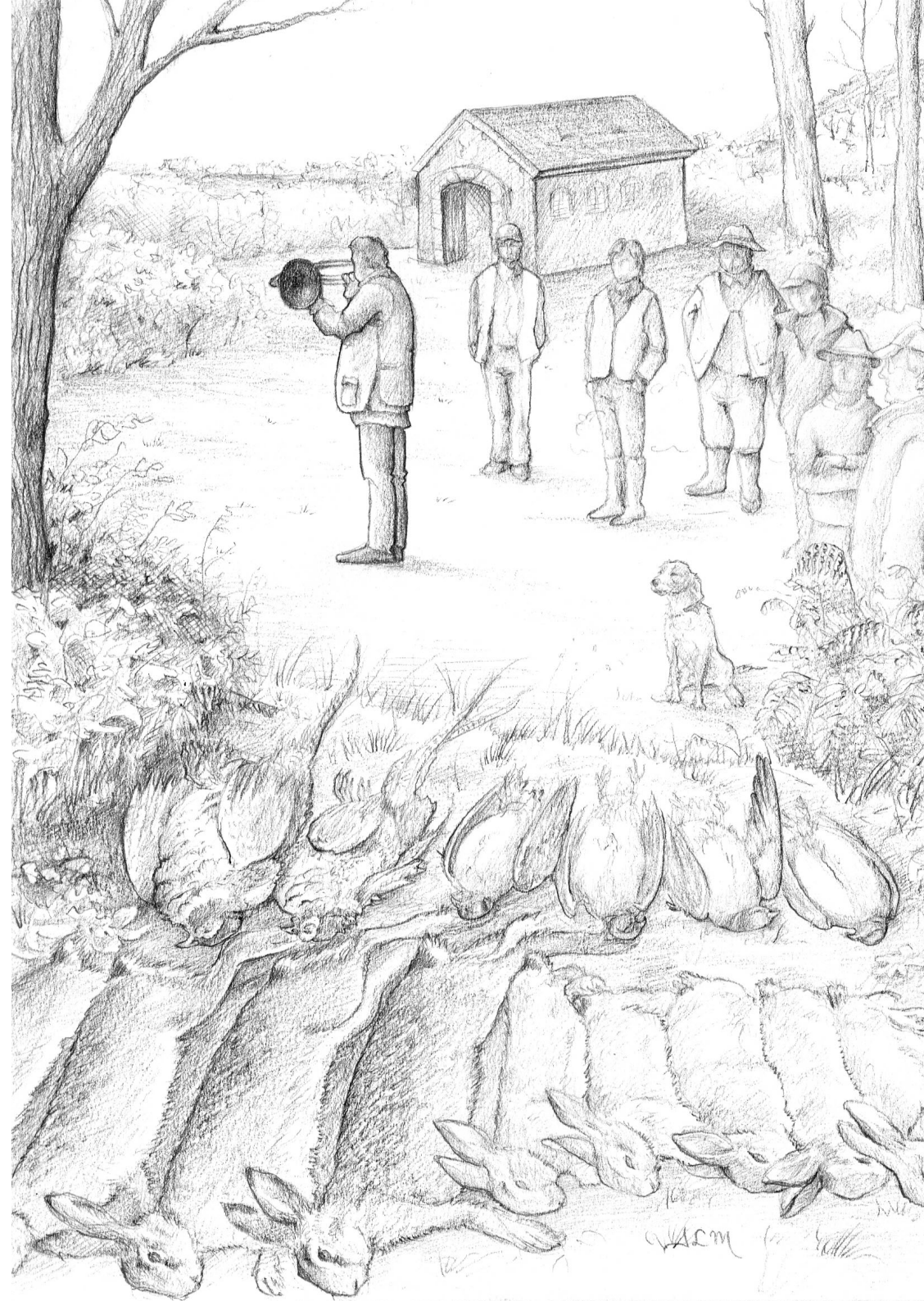
## LA FIN ET LE RETOUR DE CHASSE

**L**e retour au rendez-vous de chasse doit faire l'objet, de la part de chaque participant, à un rituel qui consiste :

- à nettoyer et sécher (si besoin) son arme et à la remiser dans son étui ou sa mallette sécurisée ;
- à changer de tenue et à ranger l'ensemble de son matériel ;
- le retour de l'arme en voiture se fera dans les mêmes conditions qu'à l'aller.

### À LA MAISON

**L**e nettoyage minutieux et le rangement de l'arme après utilisation se feront dans les conditions décrites au chapitre "Le rangement" page 4.



## LE RESPONSABLE DU TERRITOIRE

**S'**il incombe au chasseur d'être prudent et responsable dans ses actions et agissements, il incombe au responsable du territoire de veiller à mettre en œuvre un certain nombre d'éléments qui permettront à chacun de passer une agréable journée en toute sécurité.

Pour ce faire, il lui appartient de :

- souscrire une assurance "organisateur de chasse" qui le couvrira des éventuels sinistres inhérents à l'action de chasse et non maîtrisables, telles une collision automobile avec les animaux (gibiers, chiens) traversant les voies de circulation routière, une chute accidentelle d'un des équipements mis à disposition des participants (poste de tir surélevé) ou tout autre accident ou incident mettant en cause la responsabilité de l'association ;
- le contrôle et l'entretien des installations fixes, miradors, passages de clôture, ponts et passerelles, allées de tir et autres sont de la responsabilité du directeur de chasse ;
- la mise en place du panneau journalier avisant de l'action de chasse en cours, en début de journée et le retrait de ces derniers en fin de journée sont à la charge du responsable ;
- la matérialisation des emplacements des parkings, des limites de chasse, des réserves ou des angles de tir particuliers sur les postes de battues sont également à la charge du responsable ;
- prévenir les autres utilisateurs de la nature des actions de chasse, par communiqué en début de saison ou dans les jours précédant la chasse, permet en général d'éviter des confrontations inutiles.

**Toutes les actions de communication permettant de désamorcer ou d'éviter** un éventuel conflit sont bénéfiques à notre activité. Le partage de notre passion et de notre espace est la clef de notre intégration dans notre environnement de plus en plus urbanisé.

